

Kitesurf

Fiche Sport N° 89



Mise à jour : le 7 décembre 2015

Sommaire

Introduction	Page 3
I. Compétition	Page 4
II. Responsabilisation	Page 9
III. Innovation	Page 12
IV. Formation	Page 14
Annexes	Page 15

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Kitesurf a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés au sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire à destination des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de quatre AS qualifiées.

Valable l'année scolaire 2015 - 2016, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

Compétition

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales et académiques est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2016

Benjamins	nés en 2003, 2004 et 2005
Minimes	nés en 2001 et 2002
Cadets	nés en 1999 et 2000
Juniors	nés en 1997 et 1998
Seniors	nés en 1996 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

Globalisation des crédits

Championnat de France UNSS Kitesurf

Conditions de participation

Le championnat de France est ouvert à toutes les équipes d'association sportive :

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 à 4 compétiteurs B, M, C Mixité souhaitée	2 à 4 compétiteurs M, C, J, S Mixité souhaitée
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel, par équipe invitée, souhaité Niveau académique minimum souhaité (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive	
RÈGLEMENT	UNSS (CMN)	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Inscription volontaire ou invitation	
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 équipes maximum	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Kitesurf Collège	Champion de France UNSS Kitesurf Lycée

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 18 décembre 2015

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

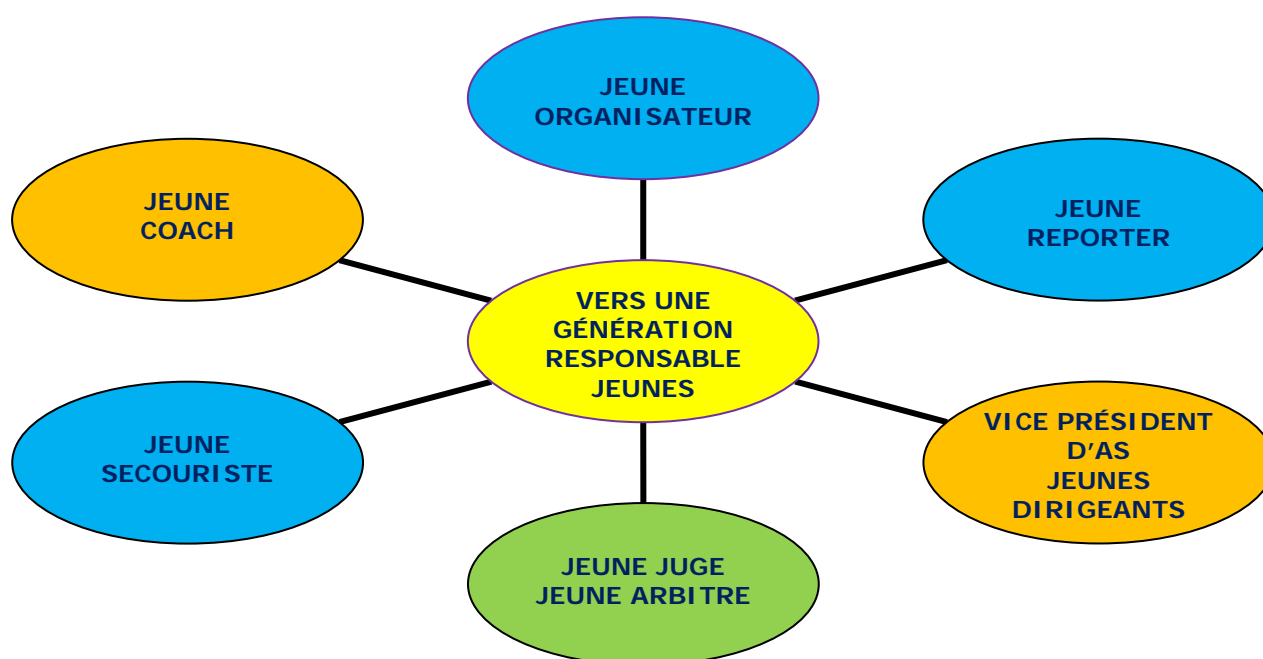
Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Conditions de la mise en œuvre des dispositions sur le haut niveau scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS. Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.
- Création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « ...*les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international* » valident automatiquement la note de 16/20. L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeune arbitres entre l'UNSS et la FFVL

Des dispositions précises seront adoptées lors de la Commission Mixte Nationale

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2015-2016)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes coaches, et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les vice-présidents d'AS élèves doivent recevoir une formation relative à leurs missions.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/joacad>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies :

- 28 avril 2016

Un par catégorie d'âge (collège ou lycée), pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Jeune Officiel

Se référer au livret « Je suis Jeune Officiel en Kitesurf », disponible sur le site national de l'UNSS. La formation de jeunes officiels doit être liée à la pratique du Kitesurf scolaire.

Niveau Académique et National

RÔLES	COMPÉTENCES – SAVOIR-FAIRE
COMITÉ DE COURSE	Connaître la procédure de départ et la faire respecter de façon identique à chaque concurrent Faire respecter la procédure de départ Les compétences sont les mêmes qu'au niveau départemental mais le jeune juge doit faire preuve d'aisance, de rapidité de prise de décision et de vigilance continue : <ul style="list-style-type: none">- donner le départ et noter simultanément la minute de départ- juger les faux départs (départs anticipés) et les signaler- savoir utiliser du matériel radio (talkie-walkie)
PARCOURS/ MOUILLEUR	Connaître les parcours. Savoir les positionner par rapport à la direction du vent. Déterminer le temps de navigation en fonction du vent. Signaler toute anomalie, toute évolution météorologique.
CHRONOMÉTREUR/ SECRÉTAIRE COMITÉ	Le secrétaire met en route le chronomètre, décompte le temps de procédure <ul style="list-style-type: none">- note l'arrivée du/des concurrents et transmet le numéro du concurrent arrivé- en cas d'anomalie au départ ou sur le parcours en informe le président du Comité de Course
RELAIS	Juge la validité du relais dans la zone défini. Juge si une faute est commise dans la zone de relais.
JUGE	Juger le passage correct du compétiteur et noter tous les passages non réglementaires Pour chaque équipe, vérifier les observations sur les passages des compétiteurs + départ et pénaliser si faute Savoir parfaitement utiliser le matériel radio En cas d'anomalie, prévenir le juge. Fonctionner par doublette pour juger et remplir la fiche, en alternant les tâches : <ul style="list-style-type: none">- préparer les fiches de jugement (n° dossards, portes jugées, nom du jeune juge)- identifier les fautes- annoncer les pénalités et faire les gestes correspondants- noter les pénalités et identifier les règles en cours.- noter toute anomalie : une équipe gênée, une faute de priorité et le signaler au juge arbitre- se placer le plus judicieusement pour juger la course ou prestation du compétiteur.- ne pas tenir compte des réactions du public ou des entraîneurs- pouvoir juger en zone difficile
PROTOCOLE DE CERTIFICATION	NIVEAU ACADÉMIQUE Le JO doit être en possession de son passeport et de sa carte avec la pastille bleue Certification à l'occasion des championnats d'académie La commission mixte régionale peut mettre en place un questionnaire complémentaire en cas de besoin La certification est accordée soit directement par un enseignant reconnu par la commission régionale d'arbitrage, soit en présence de son représentant Les JO opèrent au niveau académique sous la responsabilité et le contrôle du jury d'organisation, à partir des compétences acquises et reconnues lors de tests simples passés avant la régata S'il est certifié, le JO reçoit la pastille jaune sur sa carte NIVEAU NATIONAL Le JO doit être en possession de son passeport et de sa carte avec la pastille jaune Lors de la Coupe de France, la commission d'arbitrage (un membre du corps arbitral fédéral et un membre UNSS de la CMN) met les jeunes officiels en situation après avoir préalablement procédé à une vérification des compétences et, si nécessaire, à une mise à niveau (épreuves de contrôles, tests...) S'il est certifié, le JO reçoit la pastille rouge sur sa carte

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Mixité souhaitée.

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations de la Coupe de France, Création d'AS spécifiques grâce à la formation des enseignants.

Développement Durable

La pratique du Kitesurf entraîne une connaissance parfaite de l'environnement où les élèves évoluent. Réalisation d'un dossier Natura 2000 intégré au dossier de déclaration de manifestation sportive aux Affaires Maritimes.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors de la Coupe de France.

Communication

Mise en place d'un groupe profs EPS pour le Kitesurf scolaire sur facebook : <https://www.facebook.com/groups/263745053725050/>

Sans oublier le site du DUK pour toute information sur la mise en place d'une AS Kitesurf et informations pédagogiques : <http://kiteunssdunkerque.fr/>

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant le Kitesurf:

- Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFVL (Ligue-CDVL) et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.
- Sur chaque Championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS – Ligue CDVL FFVL, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue – CDVL FFVL.
- À compter de 2013, deux niveaux de stages seront mis en place, un national en partenariat avec la FFVL et au niveau régional définis par les ligues FFVL pour lesquelles il convient d'insister sur leur mise en place effective. Se référer au site FFVL pour plus de détails : <http://kite.ffvl.fr/taxonomy/term/147>

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur National Adjoint de l'UNSS en charge de l'activité au niveau national : Philippe DEKEYSER

FFVL

Matthieu LEFEUVRE

UNSS

Vincent THOMAS
Florent CAULIER
Eric WATRIN
Jean-François FLORENT
Jonathan GLAIS

Comité FFVL jeunes
Responsable Communication
Responsable Sportif
Responsable Jeunes Officiels
Responsable Technique

Ambassadeur UNSS

Bruno SROKA

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2015
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2015 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT